

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE
DE CAMON



DATE DE CONVOCATION
06/12/2023

NOMBRE DE MEMBRES

en exercice 27

présents 20

votants 24

OBJET

FONCIER

Acquisition d'une surface de
55 m² rue Roger Salengro
auprès de la SCI REPAIR

Début de la séance : 20h15

Fin de la séance : 21h10

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le douze décembre à vingt heures et quinze minutes,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Salle Aragon, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude RENAUX, Maire.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs M. RENAUX, Mme GUYOT, Mme ROUSSEL, M. DUPUIS, M. TELLIEZ, M. CARPENTIER, M. PIOT, Mme BRUXELLE, Mme TOUTAIN, Mme LALOT, M. DESBUREAUX, Mme LELIEVRE, M. CARDON, Mme AUGUSTE, Mme GOURGUECHON, M. CUVILLIERS, Mme CHATELAIN, M. BASTARD, Mme CRIMET, Mme NOISELIET.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents :

- Mme SILVESTRE, pouvoir donné à Mme NOISELIET
- M. TORCHY, pouvoir donné à M. CUVILLIERS
- M. COPPIER, pouvoir donné à Mme BRUXELLE
- M. SENECHAL, pouvoir donné à Mme CHATELAIN
- M. FOLLEAT, absent excusé
- Mme BUIGNET
- Mme LEGRAND

Secrétaires de séance :

- Françoise ROUSSEL
- Ariane AUGUSTE

DELIBERATION N° 3

OBJET : FONCIER – Acquisition d'une surface de 55 m² rue Roger Salengro auprès de la SCI REPAIR

LE CONSEIL MUNICIPAL DE CAMON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que le Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Camon, approuvé le 1er octobre 2012, comprend, à partir du n°490 rue Roger Salengro, un emplacement réservé n°1 destiné à permettre l'accès aux riverains du chemin menant à leurs propriétés,

CONSIDERANT que la SCI REPAIR consent à céder à la commune une surface de 55 m² consistant en l'entrée dudit chemin à prendre sur les parcelles AE 209 et 210 lui appartenant,

CONSIDERANT que les parties se sont déjà entendues sur un prix de 10 € du m² auquel il conviendra d'ajouter les frais annexes de géomètre et de notaire qui resteront à la charge de la commune,

CONSIDERANT que les collectivités ne sont pas tenues de saisir le service des domaines en cas d'acquisition amiable d'une valeur inférieure à 180.000 €,

DELIBERE

ARTICLE 1 : Acquière une surface de 55 m² issue des parcelles AE 209 et 210 appartenant à la SCI REPAIR sise 35, boulevard Maignan Larivière à AMIENS (80000) au prix de 10€/m² soit 550 € auxquels il convient d'ajouter les frais annexes liées à l'opération.



ARTICLE 2 : Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette acquisition y compris l'acte de vente.

ARTICLE 3 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Fait à Camon, le 12 décembre 2023 et ont signé les membres présents.
Pour extrait conforme aux registres.

Le Maire,
Jean-Claude RENAUX



Le(s) secrétaire(s),

